



# Fiche de données de sécurité

ADVANCED MATERIALS

## Compalox® AN/V-801 N 1.0; Compalox® AN/V-802 N 1.0; Compalox® AN/V-813 N 0.5; Compalox® AN/V-813 N 0.6; Compalox® AN/V-813 N 1.0

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006  
Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

Date d'émission : 15/02/2023  
Date d'impression : 17/02/2023

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 1 de 14

### SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Compalox® AN/V-801 N 1.0; Compalox® AN/V-802 N 1.0; Compalox® AN/V-813 N 0.5; Compalox® AN/V-813 N 0.6; Compalox® AN/V-813 N 1.0

Substance pure/mélange Substance

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Règlement CLP (CE 1272/2008)	% massique
Aluminum oxide	1344-28-1	215-691-6	01-2119529248-35-xxxx 01-2119529248-35-0017	Non classé	>99

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Industrie chimique (matières premières pour la production d'autres composés d'aluminium), etc. Absorbant, purification de gaz et liquides de traitement, etc.

**Utilisation industrielle** --

**Utilisation professionnelle** --

**Utilisation par les consommateurs** --

**Utilisations déconseillées** Aucun(e) connu(e).

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant** MARTINSWERK GmbH  
Kölner Strasse 110  
50127 Bergheim  
Germany  
Tel. : +49-2271-90.22.78  
Fax. : +49-2271-90.27.17

**Internet** www.hubermaterials.com

**E-mail** hubermaterials@huber.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence** CHEMTREC: 1 +800-424-9300 ou 1 +703-527-3887 International

**Numéro de téléphone du centre** Centre anti-poison national FR: +33.(0)1.45.42.59.59 (Centre anti-poison

HUBER

## Fiche de données de sécurité

Compalox® AN/V-801 N 1.0; Compalox® AN/V-802 N 1.0; Compalox® AN/V-813 N 0.5; Compalox® AN/V-813 N 0.6; Compalox® AN/V-813 N 1.0

Date d'émission : 15/02/2023  
Date d'impression : 17/02/2023

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 2 de 14

antipoison français: ORFILA)  
CH: +41 44 251.51.51 (Centre suisse d'information toxicologique)  
Anti-Poison belge)

### SECTION 2 : Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement CLP (CE 1272/2008) Non classé

#### Identification des dangers

Danger physique Non classé

Dangers pour la santé Non classé

Danger pour l'environnement Non classé

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles/pictogrammes Aucun(e)

Mention d'avertissement Aucun(e)

Mentions de danger Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon les lignes directrices du SGH des Nations unies et aucun étiquetage n'est exigé  
Cette matière n'est pas considérée comme dangereuse selon la Hazard Communication Standard (norme de communication des dangers) de l'OSHA, États-Unis (29 CFR 1910.1200)

#### Conseils de prudence

Prévention Respecter les règles de bonnes pratiques d'hygiène industrielle  
Se laver les mains soigneusement après manipulation

Intervention EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer  
En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente)  
Boire beaucoup d'eau

Stockage Conserver dans un endroit sec  
Conserver à l'écart des matières incompatibles

Élimination L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

## Fiche de données de sécurité

**Compalox® AN/V-801 N 1.0; Compalox® AN/V-802 N 1.0; Compalox® AN/V-813 N 0.5; Compalox® AN/V-813 N 0.6; Compalox® AN/V-813 N 1.0**

Date d'émission : 15/02/2023  
Date d'impression : 17/02/2023

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 3 de 14

Informations supplémentaires : Aucun(e).

**2.3. Autres dangers**                      Aucune information disponible.

### SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substance                              Substance

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Règlement CLP (CE 1272/2008)	Annexe	% massique
Aluminum oxide	1344-28-1	215-691-6	01-2119529248-35 -xxxx 01-2119529248-35 -0017	Non classé	-	>99

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	En cas de doute ou de symptômes, consulter un médecin. Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.
<b>Contact oculaire</b>	En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
<b>Contact cutané</b>	Laver abondamment à l'eau et au savon.
<b>Inhalation</b>	S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
<b>Ingestion</b>	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau.
<b>Danger par aspiration</b>	Voie d'exposition peu probable.
<b>Notes au médecin</b>	Traiter les symptômes.
<b>4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique. Le contact avec les poussières peut provoquer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau.
<b>4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	Le traitement doit être symptomatique et palliatif.

## Fiche de données de sécurité

Compalox® AN/V-801 N 1.0; Compalox® AN/V-802 N 1.0; Compalox® AN/V-813 N 0.5; Compalox® AN/V-813 N 0.6; Compalox® AN/V-813 N 1.0

Date d'émission : 15/02/2023  
Date d'impression : 17/02/2023

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 4 de 14

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau (brouillard). Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

##### Moyens d'extinction déconseillés

Aucun(e) connu(e).

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) connu(e).

#### 5.3. Conseils aux pompiers

##### Équipement de protection spécial pour les sapeurs-pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique.

##### Mesures de lutte contre l'incendie

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

### SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter la formation de poussières. Maintenir à distance le personnel non autorisé.

##### Pour les non-secouristes

Maintenir à distance le personnel non autorisé.

##### Pour les secouristes

Maintenir à distance le personnel non autorisé. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement : Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger  
Méthodes de nettoyage : Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Section 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

### SECTION 7 : Manipulation et stockage

## Fiche de données de sécurité

**Compalox® AN/V-801 N 1.0; Compalox® AN/V-802 N 1.0; Compalox® AN/V-813 N 0.5; Compalox® AN/V-813 N 0.6; Compalox® AN/V-813 N 1.0**

Date d'émission : 15/02/2023  
Date d'impression : 17/02/2023

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 5 de 14

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Minimiser la génération et l'accumulation de poussières  
Mettre en place une ventilation par aspiration localisée  
Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Conserver à l'écart des matières incompatibles  
Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Aucune information disponible.

### SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

###### Aluminum oxide

ACGIH	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
OSHA	TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> total dust TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction (vacated) TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> total dust (vacated) TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)	Not established
Autriche	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction, smoke
Autriche	STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction, smoke
Belgique	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>
Bulgarie	TWA: 1.5MGM3;Respirable fraction. 10.0MGM3;Dust.
Croatie	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> total dust 4 mg/m <sup>3</sup> respirable dust
République tchèque	TWA: 10.0 mg/m <sup>3</sup> dust
Danemark	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> total 2 mg/m <sup>3</sup> respirable
Estonie	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> total dust 4 mg/m <sup>3</sup> respirable dust
Finlande	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> Al
France	VME/VLE: 10MGM3
Allemagne	DFG MAK: 8-hr TWA: 4 mg/m <sup>3</sup> : haltige Stäube (alveolengängige Fraktion)[4 mg/m <sup>3</sup> : inhalable dust fraction ] 1.5 mg/m <sup>3</sup> haltige Stäube (einatembare Fraktion)[1.5MGM3 : respirable dust fraction] TRGS 900 limit : 3 mg/m <sup>3</sup> : respirable; 10MG/M3 inhalable
Grèce	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> inhalable fraction 5 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction
Hongrie	TWA: 6 mg/m <sup>3</sup> respirable dust
Irlande	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> total inhalable dust 4 mg/m <sup>3</sup> respirable dust
Irlande	30 mg/m <sup>3</sup> total inhalable dust 12 mg/m <sup>3</sup> respirable dust

## Fiche de données de sécurité

**Compalox® AN/V-801 N 1.0; Compalox® AN/V-802 N 1.0; Compalox® AN/V-813 N 0.5; Compalox® AN/V-813 N 0.6; Compalox® AN/V-813 N 1.0**

Date d'émission : 15/02/2023  
Date d'impression : 17/02/2023

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 6 de 14

Italie	TWA: 1MGM3;Respirable.
Lettonie	TWA: 6 mg/m <sup>3</sup> disintegration aerosol
Lituanie	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> Al inhalable fraction 2 mg/m <sup>3</sup> Al respirable fraction
Pays-Bas	MAC TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
Norvège	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
Norvège	STEL: 10 mg/m <sup>3</sup>
Pologne	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> inhalable fraction 1.2 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction
Portugal	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> particulate matter containing no Asbestos and <1% Crystalline silica
Roumanie	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> aerosol 3 mg/m <sup>3</sup> 1 mg/m <sup>3</sup>
Roumanie	STEL: 5 mg/m <sup>3</sup> aerosol 10 mg/m <sup>3</sup> dust 3 mg/m <sup>3</sup> fume
Slovaquie	TWA: 1.5 mg/m <sup>3</sup> fume 1.5 mg/m <sup>3</sup> 0.1 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction 6 mg/m <sup>3</sup> total aerosol
Espagne	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
Suède	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> total dust 2 mg/m <sup>3</sup> respirable dust
Suisse	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> respirable dust, smoke
Suisse	STEL: 24 mg/m <sup>3</sup> respirable dust, smoke
Royaume-Uni	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> inhalable dust 4 mg/m <sup>3</sup> respirable dust

**Procédures de surveillance recommandées** Consulter également les documents de lignes directrices nationales pour plus d'informations sur les procédures de surveillance recommandées

**Valeurs limites biologiques :** Aucun(e)

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)**

### Aluminum oxide

Travailleur – inhalation, long terme – systémique	3 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur – orale, long terme – systémique	6.22 mg/kg bw/d

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

### Aluminum oxide

Usine de traitement des eaux usées	20 mg/l
------------------------------------	---------

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Mesures techniques** Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées  
Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à

## Fiche de données de sécurité

**Compalox® AN/V-801 N 1.0; Compalox® AN/V-802 N 1.0; Compalox® AN/V-813 N 0.5; Compalox® AN/V-813 N 0.6; Compalox® AN/V-813 N 1.0**

Date d'émission : 15/02/2023  
Date d'impression : 17/02/2023

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 7 de 14

15 renouvellements d'air par heure)  
Maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition avec une ventilation par aspiration  
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

### Équipement de protection individuelle

<b>Protection des yeux/du visage</b>	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Porter un vêtement de protection approprié.
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants imperméables pour toute opération susceptible d'entraîner un contact prolongé ou répété avec la peau. Porter des gants adaptés homologués EN 374.
<b>Protection respiratoire</b>	En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants Type de filtre recommandé : (FFP2) (FFP3)
<b>Dangers thermiques</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Mesures d'hygiène</b>	Suivre les recommandations générales en matière d'hygiène considérées comme de bonnes pratiques sur le lieu de travail Le travailleur doit se laver quotidiennement à la fin de chaque poste, et avant de manger, de boire, de fumer, etc
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Éliminer conformément aux réglementations locales

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect:

État physique	Solide Poudre
Couleur	Blanc
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Aucune information disponible
pH :	Indisponible
Point de fusion/point de congélation	2000 °C (3632 °F) (1013 hPa)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	2980 °C (5396 °F) (1013 hPa)
Point de congélation	Sans objet
Point d'éclair :	Sans objet Le produit/la substance est inorganique Solide

## Fiche de données de sécurité

**Compalox® AN/V-801 N 1.0; Compalox® AN/V-802 N 1.0; Compalox® AN/V-813 N 0.5; Compalox® AN/V-813 N 0.6; Compalox® AN/V-813 N 1.0**

Date d'émission : 15/02/2023  
Date d'impression : 17/02/2023

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 8 de 14

<b>Taux d'évaporation</b>	Sans objet. Point de fusion : > 300°C
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucune information disponible
<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>	--
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	--
<b>Pression de vapeur</b>	1 hPa (2158 °C)
<b>Densité de vapeur</b>	Sans objet Point de fusion : > 300°C
<b>Densité</b>	Aucune donnée disponible
<b>Densité relative</b>	4 (20 °C)
<b>Hydrosolubilité</b>	Insoluble
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucune information disponible
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune information disponible Sans objet Le produit/la substance est inorganique
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	L'oxyde d'aluminium n'a pas le potentiel d'exploser
<b>Température de décomposition</b>	~2000 °C (> 2050 °C)
<b>Viscosité</b>	Aucune information disponible.
<b>Viscosité cinématique</b>	Sans objet Solide
<b>Viscosité dynamique</b>	Sans objet Solide
<b>Propriétés explosives</b>	Aucun(e)
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucun(e)
<b>Granulométrie</b>	Aucune information disponible
<b>Teneur en COV (%)</b>	Sans objet

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Sans objet

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

<b>10.1. Réactivité</b>	Aucune donnée disponible
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions normales
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Matières incompatibles Température de décomposition ~ 2000 °C (> 2050°C) < / =0.3% : Al <sub>2</sub> O <sub>3</sub> , Eau
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Acides forts
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun(e) connu(e)

## Fiche de données de sécurité

Compalox® AN/V-801 N 1.0; Compalox® AN/V-802 N 1.0; Compalox® AN/V-813 N 0.5; Compalox® AN/V-813 N 0.6; Compalox® AN/V-813 N 1.0

Date d'émission : 15/02/2023  
Date d'impression : 17/02/2023

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 9 de 14

### SECTION 11 : Informations toxicologiques

#### Informations générales

Il est conseillé aux utilisateurs de se référer aux Limites d'exposition professionnelle nationales ou à toute autre grandeur équivalente.

#### 11.1. Information on hazard classes as defined in Regulation (EC) No 1272/2008

##### Aluminum oxide

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Non irritant : Lapin
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Non irritant : Lapin
<b>Mutagénicité</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>Effets sur la reproduction</b>	Pas d'indication d'effets sur la fertilité. Pas d'indication d'effets sur la toxicité développementale
<b>Effets sur certains organes cibles</b>	Poumons
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique</b>	Peut irriter les voies respiratoires
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation Poumons

<b>Toxicité aiguë</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>Toxicité chronique</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Effets chroniques</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>Sensibilisation cutanée</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>Mutagénicité</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>Effets sur la reproduction</b>	Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité</b>	Ce produit ne contient aucun cancérogène ni cancérogène potentiel selon les

## Fiche de données de sécurité

**Compalox® AN/V-801 N 1.0; Compalox® AN/V-802 N 1.0; Compalox® AN/V-813 N 0.5; Compalox® AN/V-813 N 0.6; Compalox® AN/V-813 N 1.0**

Date d'émission : 15/02/2023  
Date d'impression : 17/02/2023

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 10 de 14

classements de l'OSHA, du CIRC ou du NTP.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Ne pas respirer les poussières
<b>Ingestion</b>	L'ingestion n'est pas une voie d'exposition probable
<b>Peau</b>	Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau Le contact avec les poussières peut provoquer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau
<b>Yeux</b>	Éviter le contact avec les yeux En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique
<b>Danger par aspiration</b>	Voie d'exposition peu probable.

### 11.2. Informations sur d'autres dangers

<b>11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes</b>	Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé
<b>11.2.2. Autres informations</b>	Sans objet

## SECTION 12 : Informations écologiques

**12.1. Toxicité** N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques

**Aluminum oxide**  
**Classification allemande WGK (AwSV)** 1346 WGK: nwg

**12.2. Persistance et dégradabilité** Les méthodes de détermination de la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation** Bioaccumulation peu probable.

## Fiche de données de sécurité

**Compalox® AN/V-801 N 1.0; Compalox® AN/V-802 N 1.0; Compalox® AN/V-813 N 0.5; Compalox® AN/V-813 N 0.6; Compalox® AN/V-813 N 1.0**

Date d'émission : 15/02/2023  
Date d'impression : 17/02/2023

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 11 de 14

**Facteur de bioconcentration (BCF)** Aucune donnée disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol** Aucun(e).

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance ne répond pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

### SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Méthodes d'élimination** L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

**Emballages contaminés** Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination. Ne pas réutiliser le récipient.

**Codes de déchet** Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé

#### Aluminum oxide

**Classification allemande WGK (AwSV)** 1346 WGK: nwg

### SECTION 14 : Informations relatives au transport

#### Mode de transport (routier, maritime, aérien, ferroviaire)

<b>TDG -Canada</b>	Non réglementé
<b>DOT, États-Unis</b>	Non réglementé
<b>ADR</b>	Non réglementé
<b>RID</b>	Non réglementé
<b>ADN</b>	Non réglementé
<b>IATA</b>	Non réglementé
<b>IMDG/IMO</b>	Non réglementé
<b>OACI</b>	Non réglementé

HUBER

## Fiche de données de sécurité

Compalox® AN/V-801 N 1.0; Compalox® AN/V-802 N 1.0; Compalox® AN/V-813 N 0.5; Compalox® AN/V-813 N 0.6; Compalox® AN/V-813 N 1.0

Date d'émission : 15/02/2023  
Date d'impression : 17/02/2023

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 12 de 14

14.1. Numéro de l'ONU ou numéro d'identification      Aucun(e)

14.1. Numéro ONU      Aucun(e)

14.2. Nom d'expédition des Nations unies      Aucun(e)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport      Aucun(e)

14.4. Groupe d'emballage      Aucun(e)

14.5. Dangers pour l'environnement      Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur      Sans objet

14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI  
Sans objet

### SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires mondiaux

Substance pure/mélange      Substance

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Australie (AIC)	Canada (DSL)	Chine (IECSC)	Japon	Corée du Sud (KECL)	Mexique	Thailand (TECI)	Nouvelle-Zélande	Philippines (PICCS)	Taiwan	TSCA : États-Unis
Aluminum oxide	1344-28-1	215-691-6	Y	Y	Y	(1)-23 (ENCS)(IS HL)	KE-01012	Y	55-1-01517	Y	Y	Y	A

Légende X / Y : Est conforme ; A: Actif ; - / N: Exempté(e)(s) / Non répertorié

REACH No.

Aluminum oxide

Numéro d'enregistrement      01-2119529248-35-xxxx  
REACH      01-2119529248-35-0017  
Turkish KKDIK pre-registration      05-0000192736-20-0000

Allemagne

Solubilité très faible N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques

Aluminum oxide

Classification allemande WGK      1346 WGK: nwg

HUBER

## Fiche de données de sécurité

Compalox® AN/V-801 N 1.0; Compalox® AN/V-802 N 1.0; Compalox® AN/V-813 N 0.5; Compalox® AN/V-813 N 0.6; Compalox® AN/V-813 N 1.0

Date d'émission : 15/02/2023  
Date d'impression : 17/02/2023

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 13 de 14

(AwSV)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance

## SECTION 16 : Autres informations

<b>Motif de la révision</b>	La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 & Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878
<b>Date d'émission :</b>	15/02/2023
<b>Date d'impression :</b>	17/02/2023
<b>Numéro de révision:</b>	1.3.1
<b>Préparée par</b>	Huber Engineered Materials Global Regulatory Affairs email: regulatory.affairs@huber.com.
<b>Règlement CLP (CE 1272/2008)</b>	Non classé
<b>Étiquetage</b>	
<b>Symboles/pictogrammes</b>	Aucun(e)
<b>Mention d'avertissement</b>	Aucun(e)
<b>Mentions de danger</b>	Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon les lignes directrices du SGH des Nations unies et aucun étiquetage n'est exigé. Cette matière n'est pas considérée comme dangereuse selon la Hazard Communication Standard (norme de communication des dangers) de l'OSHA, États-Unis (29 CFR 1910.1200).
<b>Conseil en matière de formation</b>	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
<b>Abréviations et acronymes</b>	Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) International Uniform Chemical Information Database (IUCLID) Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), statut et classification OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis) TWA - Time-Weighted Average (Moyenne pondérée en temps) Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP) (CE 1272/2008) EPI - Équipement de protection individuelle NIOSH - Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis CERCLA (Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis) Quantité à déclarer (RQ), (RQ/% dans le mélange) STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme, États-Unis) TLV® - Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition, États-Unis) Niveau dérivé sans effet (DNEL) SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation : Demande biochimique en oxygène (DBO) Demande chimique en oxygène (DCO) OACI (aérien) (IMDG) Code maritime international de transport des matières dangereuses

HUBER

## Fiche de données de sécurité

Compalox® AN/V-801 N 1.0; Compalox® AN/V-802 N 1.0; Compalox® AN/V-813 N 0.5; Compalox® AN/V-813 N 0.6; Compalox® AN/V-813 N 1.0

Date d'émission : 15/02/2023

Date d'impression : 17/02/2023

Numéro de révision: 1.3.1

Page 14 de 14

ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route)  
RID (Accord relatif au transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)  
Association internationale du transport aérien (IATA)  
Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)  
DOT (Department of Transportation, États-Unis)  
TMD (Transport des marchandises dangereuses), Canada  
Concentration prévisible sans effet (PNEC)  
Appareil respiratoire autonome en pression positive  
Système général harmonisé (SGH)  
TSCA (Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques)

### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**